

**Processus « sentinelle »
de repérage et de prévention
des risques de fragilisation d'un bénéficiaire
dans le cadre de l'accompagnement du plan d'aide
OSCAR ou APA/PCH**

**Retour sur l'accompagnement des SAAD
pour la mise en place du processus - Session 2023**

16 nov 2023

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes



16 nov 2023

Sommaire

1. Rappel du cadre général de cet accompagnement
 1. Les grandes lignes du processus de mise en place du repérage des risques de fragilisation, au sein du SAAD
 2. Les étapes de mise en place dans les SAAD
2. Le retour d'expérience et l'avancement de la session 2022/2023
3. Suite

Rappel du processus sentinelle



AD, AVS

Remonter systématiquement tout risque de fragilisation observé en utilisant l'outil mis à disposition, lors d'interventions auprès de la personne accompagnée

Grille de repérage

Traiter les informations transmises : vérifier l'information ou la compréhension de l'information auprès de l'intervenant, du bénéficiaire ou un autre acteur, analyser l'information en tenant compte du contexte de vie de la personne

Outils SI de remontée et traitement des repérages

Proposer un plan d'actions et/ou orienter vers un professionnel relais pour une action de sa part

Procédure de traitement

Transmettre les informations utiles aux autres acteurs de la prise en charge pour faciliter leur compréhension des évolutions de la prise en charge

Fiches de mission

Veiller à la bonne réalisation des actions qui relèvent de la responsabilité du SAAD

Nota : les fiches missions n'apportent pas d'éléments nouveaux par rapport aux missions générales des professionnels

Mettre à jour le projet de vie personnalisé en fonction des éléments repérés

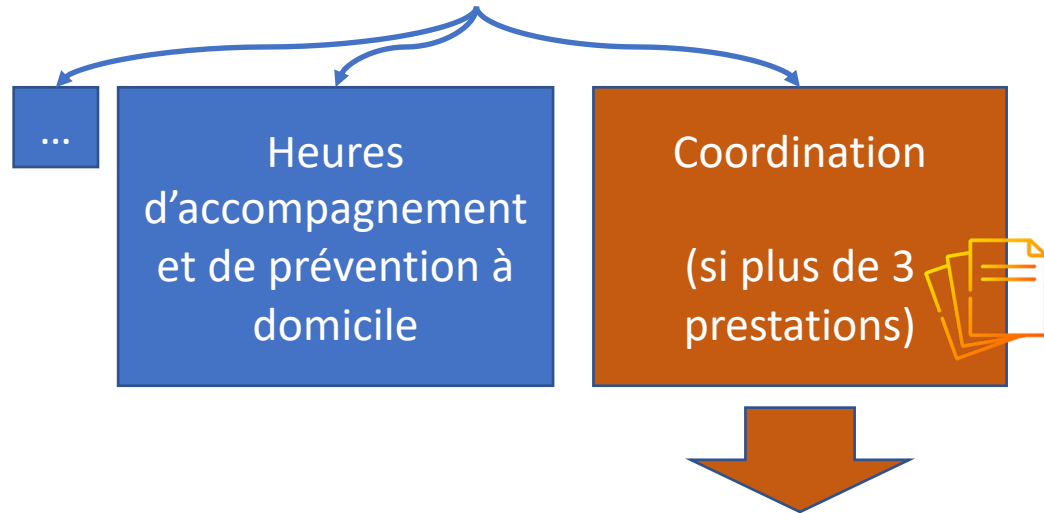


Coordonnateur
Resp de secteur

Rappel du processus sentinelle



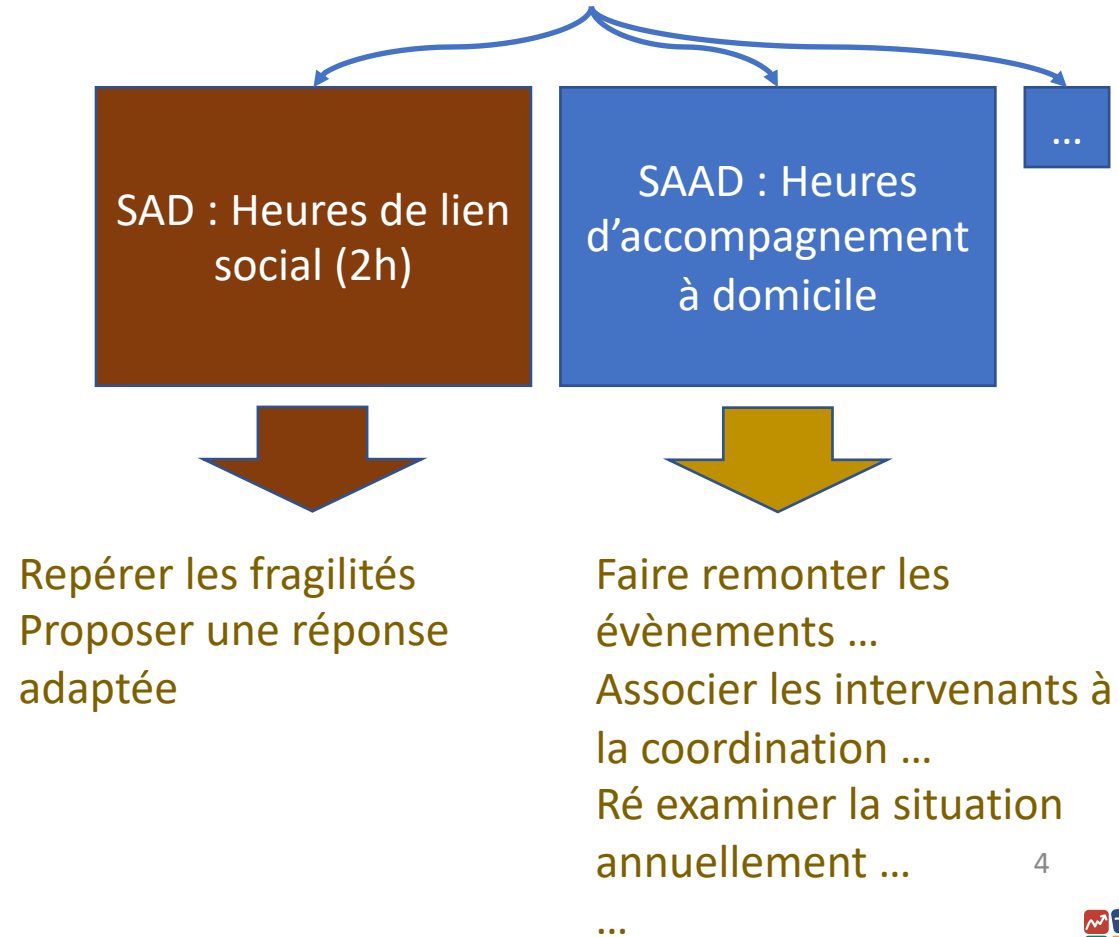
Évaluation des besoins



- Mission 1** - Assurer un suivi personnalisé du retraité
- Mission 2** - Favoriser et faciliter la mise en œuvre des prestations et orienter le retraité dans ses choix
- Mission 3** - Informer les partenaires en cas de changement de la situation

APA PCH

Évaluation des besoins



Les grandes lignes du processus de mise en place

4 mois

Phase 1 : Construction des outils et de la mise en place de la démarche de repérage des risques de fragilisation

Appui du
TASDA au

Aide au cadrage de la mise en place du processus au sein de la structure

COFIL

Adaptation de la boîte à outils : grille de repérage, processus , questionnaire satisfaction ...

Groupe de travail

Définition d'un plan de communication interne et externe et des outils de communication

Réunion d'info

6 mois

Phase 2 : Suivi d'un pilote et évaluation

Suivi métier pendant le pilote et COFIL de suivi

Appels Tél /COFIL

Aide à l'analyse de l'évaluation et aide à la décision sur les axes d'amélioration

Bilan final

Phase 3 : Déploiement

Modalités de formation et de déploiement

COFIL

Durée : 12 à 18 mois

Une démarche opérée par différents acteurs

 <p>Métropole de Lyon Loire</p>	 <p>Métropole de Lyon</p>	 <p>Isère</p>
<p>Capitalisation d'un processus de repérage des risques de fragilisation (modes opératoires, outils, organisations, formation) => « Cadre commun »</p>		
<p>2017 : 1^{ière} approche avec une grille papier (AIMV) 2018 – 2019 (dévpt et expérimentation) 2020 (généralisation)</p>	<p>2016 – 2017 (dévpt et expérimentation) 2018 (généralisation)</p>	<p>2013 – 2015 (marché public) 2015-2017 (dévpt) 2017-2019 (expérimentation) 2020 (pilote sur des secteurs complets)</p>



2022-2023 (mise en oeuvre du processus, enrichissement du référentiel commun)

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

6 SAAD mobilisés : avec télégestion,
smartphone + une expérience en
prévention (repérage et/ou coordination
pluridisciplinaire et/ou gestion du risque
professionnel)

4 utilisent Ximi

2 utilisent Arche / Dôme

Une session d'information sur Monsisra

Une démarche menée sur 15 à
18 mois

(du lancement - à la fin d'un
pilote = 11 webinaires de suivis
– 8 de réalisés à ce jour)

Lancement avec la direction
Suivi avec des responsables de secteur essentiellement

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Un changement des pratiques métiers au sein des structures, et notamment vis-à-vis :

Du pilotage de projet : Appropriation de la méthodologie de projet, des méthodes d'évaluation

Des responsables de secteur : Création de procédures pour assurer une rigueur et une qualité de suivi, accompagner les équipes

Des intervenants à domicile : Formalisation d'un processus « informel » devenu officiel - Valorisation de leur rôle et leur implication dans l'accompagnement (par ex montrer au bénéficiaire la grille en cours de complétion)

Des bénéficiaires : Sensibilisation à la prévention des facteurs de fragilisation

Des SAAD entre eux : Solidarité - Échange de bonnes pratiques

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Pour les intervenants à domicile :

« Plus de professionnalisation. Cela permet de mettre en valeur la notion « d'observer » »

« Ça recentre les salariées dans l'accompagnement des usagers... elles se sentent plus investies dans cette mission de sentinelle. »

« C'est vraiment une démarche participative ! Cela rejoint leur projet propre de la création des équipes solidaires (*ou autonomes*). C'est très positif. »

« On s'éloigne de la verticalité ; c'est elles qui viennent à nous pour nous donner des informations : une vraie transformation en œuvre »

« Responsabilisation des intervenantes. Les amener à avoir un autre regard sur leur rôle. L'intérêt, c'est de faire monter une observation, pour elles, et aussi à partager avec les autres intervenants. »

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Pour les responsables de secteur

« Meilleure connaissance des usagers »

« Ça prend plus de temps mais à terme on devrait être plus efficace (mieux cibler les besoins des usagers) »

Retour unanime : « Le processus, a recentré le métier... pas l'acte en lui-même : nettoyer, ranger, etc.. Mais l'ACCOMPAGNEMENT »

Pour les partenaires extérieurs

« Ça rassure sur la qualité du travail du SAAD ! »

Pour les bénéficiaires

Les usagers ne sont pas dans la méfiance, au contraire ils sont contents qu'on « prenne soin d'eux » !

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Sur le format de l'appui proposé par la CARSAT & TASDA

« C'était indispensable puisque cela permet de voir ce qui ne va pas chez les autres, comment les autres gèrent »

« Entre structures, ça nourrit les échanges et notre métier »

« Votre présence nous rassure... Vous avancez à notre rythme. »

« Les temporalités sont bonnes, cela ne dure pas trop longtemps, on a des documents à l'appui »

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Sur le processus de repérage et le cadre commun :

Processus « sentinelle »
de repérage et de prévention
des risques de fragilisation d'un bénéficiaire
dans le cadre de l'accompagnement du plan d'aide OSCAR ou APA /
PCH

Accompagnement des SAAD
pour la mise en place du processus

Schéma général

Carsat Retraite & Santé
Rhône-Alpes au travail

TASDA
Sept 2022

*Doc 1_ Powerpoint_
Présentation générale*

Carsat

Document de travail
Version : V5
Date de la dernière mise à jour : 1^{er} sept 2022

Cadre et outils nécessaires
à l'essaiage du

Processus « sentinelle »
de repérage et de prévention des risques de fragilisation
d'un bénéficiaire dans le cadre de l'accompagnement du plan d'aide
d'un bénéficiaire d'OSCAR ou de l'APA / PCH

Carsat Retraite & Santé
Rhône-Alpes au travail

TASDA
Document rédigé par

Doc 2_ Word_ cadre commun

Cadre et outils nécessaires
à l'essaiage du

Processus « sentinelle »
de repérage et de prévention des risques de fragilisation
d'un bénéficiaire dans le cadre de l'accompagnement du plan
d'aide d'un bénéficiaire d'OSCAR ou de l'APA / PCH

**Aide à la décision :
Traitement d'une
information suite au
repérage d'un signe
de risque de
fragilisation**

À DOMICILE

Doc 3_ Word_ Aide à la décision

Le retour d'expérience de la session 2022/2023

Sur le processus de repérage et le cadre commun :

Reformulation de l'item « défaillance des aidants » auquel le SAAD préférera peut-être « fragilité des aidants »

Ajout de l'item « mobilité »

Ajout de « addictions », tabac, alcools, d'autres drogues

...

Réalisation d'un document de référence sur les outils informatiques du marché

Présentation et partage des usages de MonSisra

Partage des usages de Dôme ou Ximi

Accord avec un organisme de formation (CCIF) sur un programme de formation

Réalisation d'un document de référence sur l'évaluation du pilote et du processus en général

Suite

- Finalisation de l'accompagnement en cours (janv/février)
- Collecte des demandes pour une nouvelle session d'accompagnement
 - ~ 10 nouveaux SAAD en Rhône Alpes
 - Sur 2024 / 2025
 - Lancement au 1^{ier} trimestre 2024

- Contact : CARSAT Nathalie Voge, Patricia Poyet

ANNEXES

Les étapes détaillées prévisionnelles

	Distanciel	Présentiel		Travaux intermédiaires SAAD
Entretien téléphonique avec les SAAD	X		Oct	
Phase 1 : Construction des outils et de la mise en place de la démarche de repérage des risques de fragilisation				
• Webinaire 1 : cadrage stratégique	X		Oct	Réalisation d'un copil de lancement
• Webinaire 2 : lancement des Gp de travail	X		Nov	Lancement des groupes de travail, animation des sessions
Intervention auprès des SAAD		X	Dec/janv	
• Webinaire 3 : suivi des travaux	X		Janv	Animation des groupes de travail
• Webinaire 4 : fin de travaux - choix d'un SI	X		Fev	Synthèse des travaux
• Webinaire 5 : cadrage d'un pilote	X		Mars	Réalisation d'un copil d'arbitrage des propositions
Intervention auprès des SAAD		X	Avril	
Phase 2 : Formation				
• Webinaire 6 : formation de formateurs	X		Mai	Désignation d'une organisation pour le pilote et le support interne
Phase 3 : Suivi lors de la mise en place et évaluation				
• Webinaire 7 : suivi n°1 du pilote	X		Juillet	Mise en œuvre et suivi d'un pilote
Intervention auprès des SAAD		X	Sept	
• Webinaire 8 : suivi n°2 du pilote	X		Sept	Suivi d'un pilote
• Webinaire 9 : bilan du pilote	X		Oct / nov	Synthèse de l'expérience du pilote
Intervention auprès des SAAD		X	Nov	
• Webinaire 10 : cadrage du déploiement	X		Déc	Réalisation d'un copil de suivi
Rapport (bonnes pratiques)			Déc	

1. L'objet du repérage des risques de fragilisation



Une démarche opérée par différents acteurs



RHÔNE-ALPES AUVERGNE



Métropole de Lyon



Loire

ASSOCIATIONS

PAPAYL - M.A.D.
 MAINTIEN À DOMICILE



Métropole de Lyon



Isère



THONON
 agglomération



Développement d'un processus de repérage des risques de fragilisation
 (modes opératoires, outils, organisations, formation)

2017 : 1^{ière} approche avec
 une grille papier (AIMV)
 2018 – 2019 (dévpt et
 expérimentation)
 2020 (généralisation)

2016 – 2017 (dévpt et
 expérimentation)
 2018 (généralisation)

2013 – 2015 (marché
 public)
 2015-2017 (dévpt)
 2017-2019
 (expérimentation)
 2020 (pilote sur des
 secteurs complets)

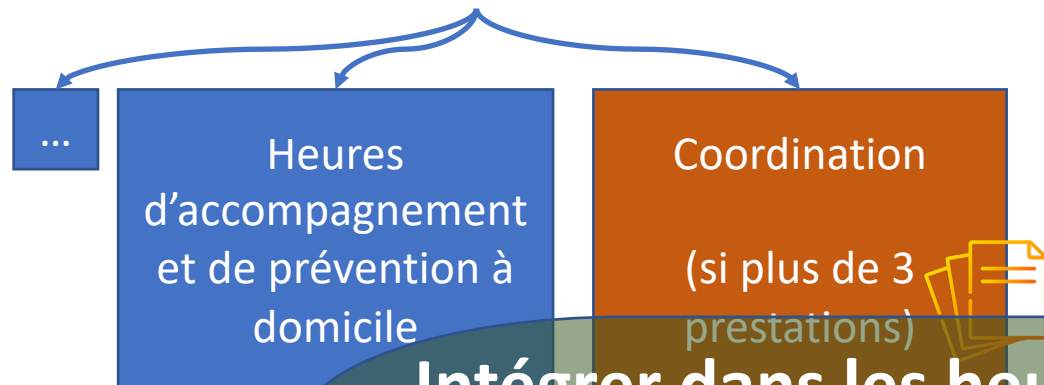
2022-2023 (mise en oeuvre
 du processus,
 enrichissement du
 référentiel commun)

Une démarche intégrée dans le plan d'aide

- Signaler tout risque et tout changement, qui peut conduire à l'aggravation de la situation et proposer :
 - Un ajustement de l'accompagnement
 - Des actions en réponse aux besoins identifiés et/ou une sollicitation d'un professionnel en relais pour adapter le plan d'aide ou de soins

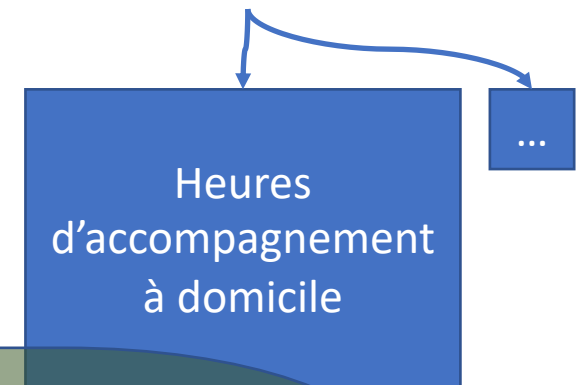


Évaluation des besoins



APA PCH

Évaluation des besoins



Intégrer dans les heures d'accompagnement, un repérage des risques de fragilisation

2. Un contexte national porteur de cette démarche



Un contexte national porteur de cette approche

LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ...

Loi ASV - ANNEXE

À L'ARTICLE 2 - RAPPORT ANNEXÉ

VOLET 1 : ANTICIPATION ET PRÉVENTION

2.1. Améliorer le repérage des risques de perte d'autonomie et des fragilités.

La prévention de la perte d'autonomie passe par **le repérage de facteurs de risque à toutes les étapes du parcours des âgés**, en privilégiant les **déterminants sociaux et environnementaux** au sein d'un dispositif de prévention ciblé et gradué.

ARRÊTÉ DU 30 DÉCEMBRE 2015 FIXANT LE CAHIER DES CHARGES DES EXPÉRIMENTATIONS RELATIVES AUX SERVICES POLYVALENTS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE PRÉVUES À L'ARTICLE 49 DE LA LOI N° 2015-1776 DU 28 DÉCEMBRE 2015 RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

3.2. Une organisation intégrée

L'organisation intégrée recouvre :

(...)

4. La coordination des interventions auprès de la personne accompagnée et de son entourage notamment dans un objectif de **repérage des situations à risque de perte d'autonomie, d'alerte** et d'intervention le cas échéant ;



› **Annexe 3-0**

Version en vigueur depuis le 13 juin 2018

Modifié par Décret n°2018-467 du 11 juin 2018 - art. 2

CAHIER DES CHARGES DÉFINISSANT LES CONDITIONS TECHNIQUES MINIMALES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE MENTIONNÉS AUX 1°, 6°, 7° ET 16° DE L'ARTICLE L. 312-1

(code de l'action sociale et familiale – Annexe 3-0)

Accueil et information de la personne accompagnée

Analyse de la demande et proposition d'une intervention individualisée

Information et consentement de la personne accompagnée

Réalisation de l'intervention

Suivi de l'intervention :

- Désignation d'interlocuteur

- Mise en place d'un suivi individualisé

1° **Les intervenants font remonter les événements importants et les informations préoccupantes** concernant la personne accompagnée. **Le gestionnaire définit les modalités d'association des intervenants à la coordination** avec les autres intervenants et aux réflexions entraînant des modifications d'intervention ;

2° Le gestionnaire organise le traitement des réclamations, tient à jour leur historique et gère les éventuels conflits entre les intervenants et les personnes accompagnées.

- Ré examen annuel de la situation

Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code

4.2.1. Les actions de prévention

Dans le cadre de ses interventions auprès de la personne accompagnée et en lien avec les différents professionnels ou structures intervenant auprès d'elle, le gestionnaire veille :

- à repérer les risques d'aggravation de la perte d'autonomie ou d'évolution des situations de handicap : évolution des capacités ou du comportement, risques de chute, risques de dénutrition et déshydratation, iatrogénie médicamenteuse, risques liés à l'isolement, ... ;
- à proposer une réponse adaptée aux fragilités ou évolutions repérées par le service, en interne ou en sollicitant, en tant que de besoin, les partenaires extérieurs compétents mentionnés au point 4.4 ;
- à participer au maintien et au développement du lien social de la personne accompagnée.

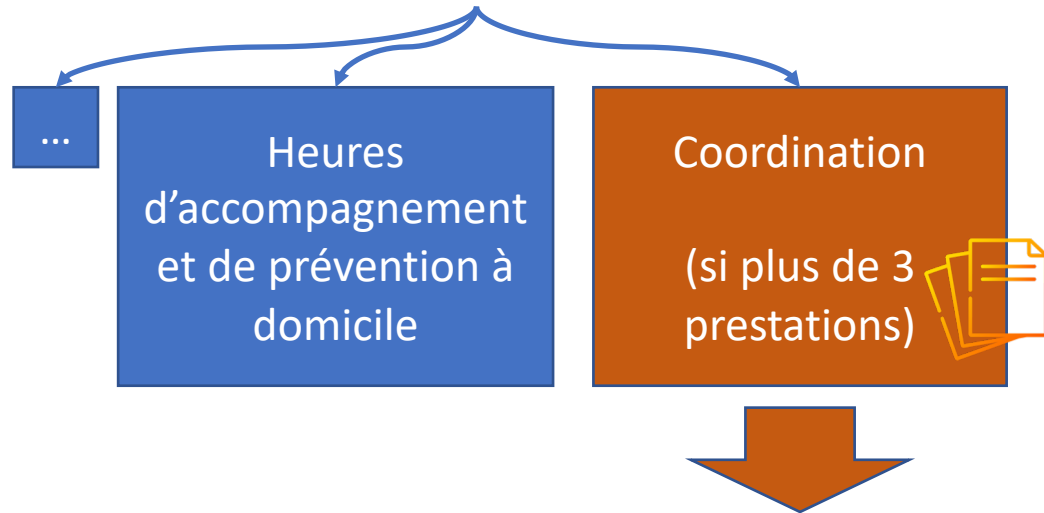
Art. 2. – Le troisième alinéa du II de l'article D. 312-1 du code de l'action sociale et des familles tel que modifié par l'article 1^{er} du présent décret est remplacé par les alinéas suivants :

- « Ils contribuent au repérage des fragilités de la personne accompagnée, notamment lorsqu'ils interviennent :
- « 1° Au titre du temps consacré au lien social mentionné à l'article L. 232-6 ;
- « 2° Dans le cadre du soutien à l'autonomie prévu au chapitre 2 de l'annexe 2-5. »

Rappel du processus sentinelle



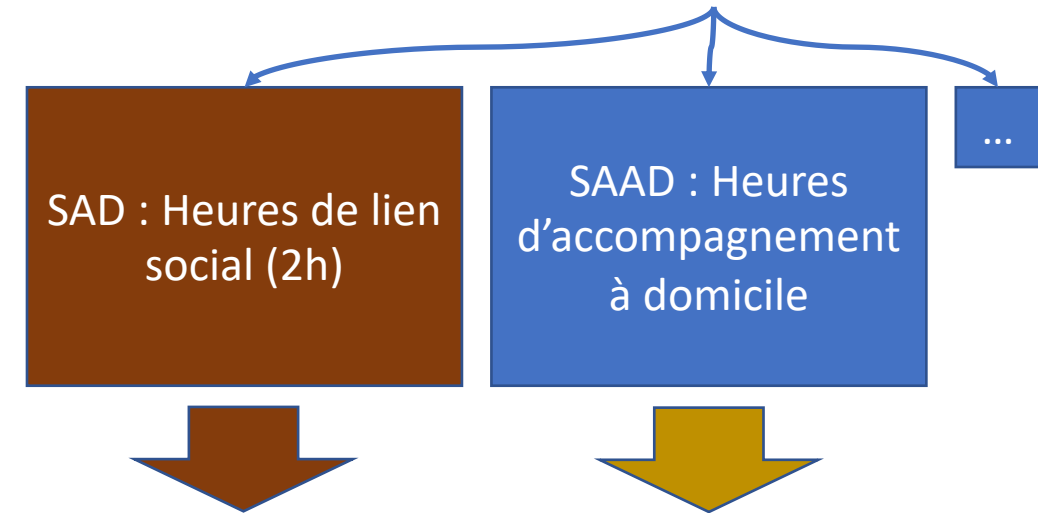
Évaluation des besoins



- Mission 1** - Assurer un suivi personnalisé du retraité
- Mission 2** - Favoriser et faciliter la mise en œuvre des prestations et orienter le retraité dans ses choix
- Mission 3** - Informer les partenaires en cas de changement de la situation

APA PCH

Évaluation des besoins



Repérer les fragilités
Proposer une réponse adaptée

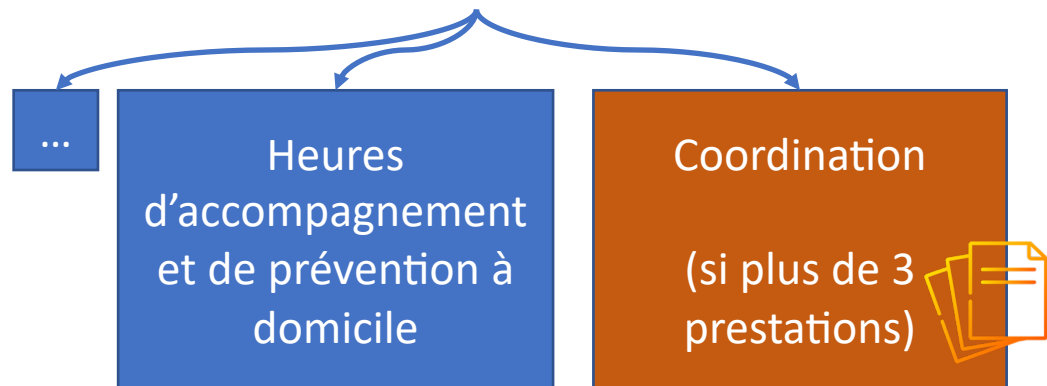
Faire remonter les évènements ...
Associer les intervenants à la coordination ...
Ré examiner la situation annuellement ...

...

Présentation du processus sentinelle



Évaluation des besoins



APA PCH

Évaluation des besoins



- Mission 1** - Assurer un suivi personnalisé du retraité
- Mission 2** - Favoriser et faciliter la mise en œuvre des prestations et orienter le retraité dans ses choix
- Mission 3** - Informer les partenaires en cas de changement de la situation

Intégrer dans les heures d'accompagnement, un repérage des risques de fragilisation

Développer la prévention 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}

- Faire remonter les événements ...
- Alimenter le repérage à la coordination ...
- Ré examiner la situation annuellement ...
- ...

3. Présentation du processus de repérage des risques de fragilisation



Présentation du processus sentinelle

- Signaler tout risque et tout changement, qui peut conduire à l'aggravation de la situation et proposer :
 - Un ajustement de l'accompagnement au quotidien de la personne accompagnée et / ou son aidant
 - Des actions en réponse aux besoins identifiés et/ou une sollicitation d'un professionnel médico-social ou de santé, en relais, pour adapter le plan d'aide ou de soins.

Veiller à
l'émergence
de nouveaux
besoins

Eviter la survenue d'événements
dits « évitables » (épuisement
d'un aidant, rupture de prise en
charge, hospitalisation non
justifiée, ...)

Anticiper l'apparition d'une éventuelle
aggravation de la perte d'autonomie
liés à un trouble fonctionnel ou cognitif, à une
pathologie, un événement ou un ressenti.
Cela peut concerner la personne
accompagnée, son entourage ou son aidant

Présentation du processus sentinelle



AD, AVS

Remonter systématiquement tout risque de fragilisation observé en utilisant l'outil mis à disposition, lors d'interventions auprès de la personne accompagnée

Grille de repérage

Traiter les informations transmises : vérifier l'information ou la compréhension de l'information auprès de l'intervenant, du bénéficiaire ou un autre acteur, analyser l'information en tenant compte du contexte de vie de la personne

Outils SI de remontée et traitement des repérages

Proposer un plan d'actions et/ou orienter vers un professionnel relais pour une action de sa part

Procédure de traitement

Transmettre les informations utiles aux autres acteurs de la prise en charge pour faciliter leur compréhension des évolutions de la prise en charge

Fiches de mission

Veiller à la bonne réalisation des actions qui relèvent de la responsabilité du SAAD

Nota : les fiches missions n'apportent pas d'éléments nouveaux par rapport aux missions générales des professionnels

Mettre à jour le projet de vie personnalisé en fonction des éléments repérés



Coordonnateur
Resp de secteur

Présentation du processus sentinelle

Thèmes « socles »

La personne accompagnée	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ressentis : douleur, fatigue, trouble du sommeil<input type="checkbox"/> Comportement, humeur : tristesse, anxiété, agressivité<input type="checkbox"/> Déclin cognitif : désordre anormal, oubli (gaz, casserole sur le feu), se perd dans le temps et l'espace<input type="checkbox"/> Nutrition / dénutrition : écart de poids, perte d'appétit / boulimie, troubles digestifs, denrée périmée<input type="checkbox"/> Actes de la vie quotidienne : négligence, dégradation (hygiène, habillage, préparation repas, courses...)<input type="checkbox"/> Communication : pas d'usage du téléphone<input type="checkbox"/> Mobilité : risque ou difficulté de déplacement intérieur et extérieur<input type="checkbox"/> Chute / trouble de l'équilibre<input type="checkbox"/> Médicaments : problème de gestion (pilulier, ordonnance, rangement des médicaments)<input type="checkbox"/> Addiction<input type="checkbox"/> Aides mises en place : arrêt, dysfonctionnement, refus<input type="checkbox"/> Administratif / financier : problème de gestion
Le logement	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Logement : dégradation, problème de chauffage, électricité, entretien du logement<input type="checkbox"/> Aide technique et télé alarme : problème d'utilisation, difficulté de transferts (salle de bain, WC..)
L'entourage de la personne	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Lien social : diminution ou arrêt des relations avec l'extérieur ou absence d'un proche, isolement<input type="checkbox"/> Aidant : Épuisement, défaillance, plainte, risque de maltraitance<input type="checkbox"/> Absence / perte d'un proche<input type="checkbox"/> Animal de compagnie : séparation

Thèmes « optionnels »

Risques professionnels

Matériel et équipement	<input type="checkbox"/> Produits ménagers, nettoyage sol, en hauteur, équipements
Environnement	<input type="checkbox"/> Éclairage, surface glissante, pièces encombrées, tapis, accès (salle de bain, lit ..), objets tranchants, contamination
Etat général du logement	<input type="checkbox"/> Installation électrique, chauffage, canalisation

Il n'y a pas de grille type mais un ensemble de critères à traiter et un vocabulaire à adapter selon les structures.

Présentation du processus sentinelle

Outils SI de remontée
et traitement des
repérages

Support logiciel

Intégré au logiciel métier du SAAD

Accessible depuis le smartphone du
SAAD
Ou
Sur le PC au bureau

Dans le logiciel métier

Pour les salariés du SAAD, intervenants à
domicile, resp de secteur, service Qté

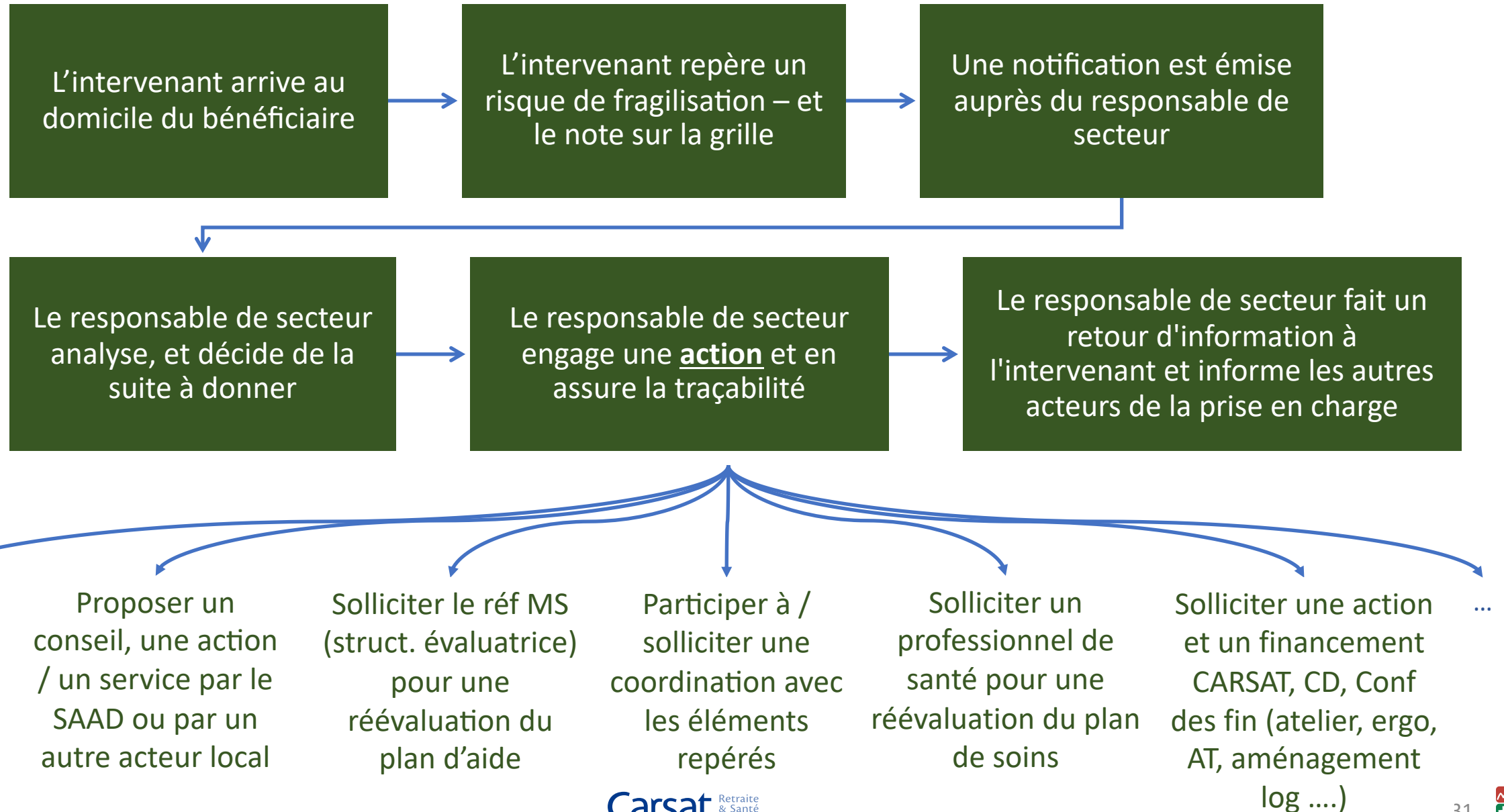
Fonctions « socles »

- Liste des cases à cocher de la grille
- Suivi horodaté et par auteur des « coches »
- Degré d'urgence / d'importance de la « coche »
- Notification (mail) de l'utilisation de la grille
- Traçabilité du plan d'actions proposé et de son suivi

Fonctions « optionnelles »

- Historique des indicateurs
- Commentaire libre – ou Mesure à prévoir, conseils proposés
- Interface avec l'outil métier du SAAD
- Interface avec la messagerie sécurisée Monsisra

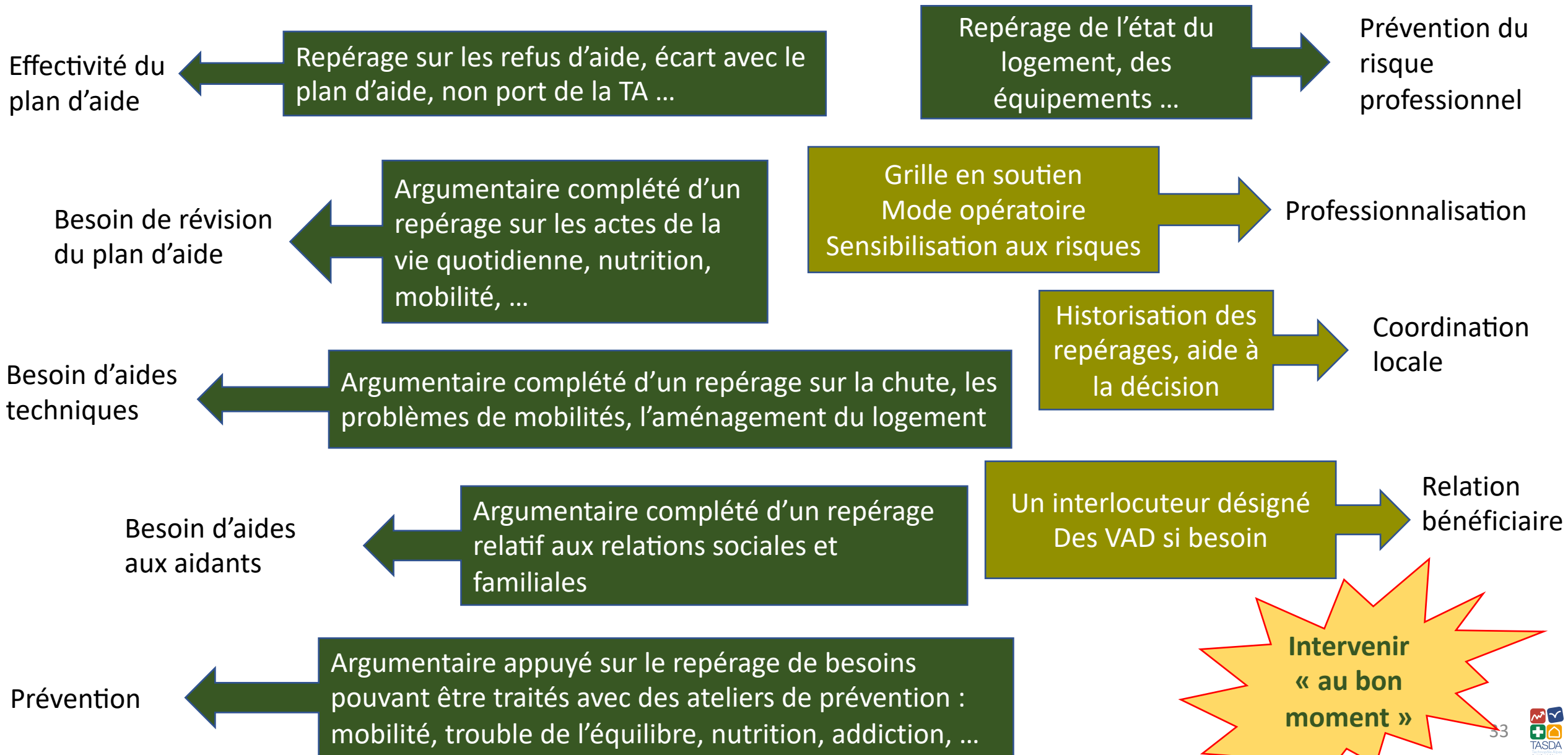
Présentation du processus sentinelle



4. Apport du processus sentinelle intégr  au plan d'aide



Apports du processus sentinelle intégré au plan d'aide



Retours d'évaluations

Des évaluations réalisées par des sociologues



dans le cadre
de IsèreADOM
(2020)



dans le cadre du
projet UNA AURA
(mai 2021)

Identité professionnelle	Valorisation du travail des AD		Valorisation par la visibilité sur leurs tâches et leur rôle de repérage quotidien Renforcement du rôle de prévention des AD
	Traçabilité et enjeux de responsabilité		La production d'informations permet de dégager une intervenante d'une forme de responsabilité ou par extension de responsabiliser les autres parties prenantes
Relation bénéficiaire et famille	Relations avec le bénéficiaire		Eviter le sentiment de « flicage » du bénéficiaire – déculpabiliser en plaçant ce rôle dans un processus global
	Relations avec la famille		Meilleure relation avec les familles (suivi, échange en cas de troubles nouveaux surtout si elle est loin...) - (cas IsèreADOM)
Intégration / l'écosystème	Prise en main par les acteurs (cas IsèreADOM)		Le manque d'implication, en particulier des partenaires, IDEL et MT, est récurrent et démotive des structures qui ne souhaitent pas fonctionner en « vase clos ».
	Support de coordination et de concertation		Permet de croiser les regards, il y a une traçabilité et l'historisation des repérages – meilleure prise en compte par les autres acteurs de la prise en charge
Organisation interne	Soutien du déploiement		Besoin de sensibilisation / formation régulièrement Ne pas rompre le lien oral entre l'AD et son responsable Mieux faire valoir l'apport vis-à-vis des solutions existantes (tél, cahier papier, ...) Travail supplémentaire du responsable de secteur Souhait d'une généralisation du processus

Retours d'évaluations

Réalité SAAD : 10 à 20% des situations suivies avec la grille
(Accompagnement au changement, prise en main des outils,
turn over des équipes, ...)

→ Déploiement par secteur ? Par CPTS ?

Nb de critères cochés par situation

UNA

3 items par grille
(sur 1750 grilles et
517 situations)

IsèreADOM

1,3 items par situation
(sur 6 mois et 31
situations)

Top 5 des critères relevés

UNA (sur 6 mois)

1. Mange moins ou trop
2. Chute plus souvent ou manque d'équilibre
3. Ne sort plus
4. Se perd dans l'espace
5. Se plaint de douleur

IsèreADOM (sur 6 mois)

1. Fatigue
2. Douleur
3. Chute
4. Problème digestif
5. Modification du comportement (oubli, désorientation, agitation)

Impact sur le Gir ?

Impact sur la qualité de vie du bénéficiaire ?

Plus value pour les acteurs

Bénéficiaire :
+ d'attention
+ de services adaptés

Famille, proches :
+ de visibilité sur le plan d'aide
+ de mobilisation de leur part
+ de facilité pour échanger sur l'évolution de la situation

Intervenants à domicile :
+ valorisant en ayant une mission de repérage
+ de reconnaissance de leur parole
+ confort (je ne suis pas obligé de le dire de suite, je risque d'oublier ...)
+ gratifiant, en voyant l'impact positif sur le bénéficiaire

Structure SAAD :
+ de gage de qualité vis-à-vis du bénéficiaire et ses aidants
+ de liens avec les familles
+ de fluidité de circulation de l'information (structurée, centralisée)
+ de reconnaissance de l'apport du médico-social dans le parcours, moins de sentiment d'isolement
+ d'outils managériaux
+ d'opportunités de parcours professionnel

5. Mise en œuvre



Facteurs de succès et vigilances



Vis-à-vis du SAAD

Accompagner en particulier les Responsables de Secteur – le changement est plus important pour eux

Créer de la récurrence – faire entrer le processus dans la pratique régulière

Désigner des AD référentes sur le processus, pour appuyer les AD

Mutualiser le projet avec la mise en place de la télégestion

Consacrer réellement un temps de traitement des repérages et faire un retour aux intervenants

Développer et déployer en mode projet dans un cadre « stratégique » porté par la direction

Vis-à-vis du bénéficiaire

Valoriser le SAAD en tant que tel auprès du bénéficiaire (tout Gir, dont 5 et 6), sur ce le processus de repérage (ce n'est pas que le rôle des intervenants mais de la structure et des autres parties prenantes)

Assurer une transparence avec le bénéficiaire / ses aidants – éviter le sentiment possible de « trahison ou de flicage » des intervenants

Vis-à-vis des acteurs de la prise en charge

Permettre de partager ces repérages avec des acteurs extérieurs, cela renforce le « collectif » sentinelle et valorise le travail du SAAD

Intégrer / officialiser le repérage dès l'évaluation du plan d'aide

Éléments de faisabilité

Temps de suivi

- Resp de secteur : Entre 2h et 6h de suivi en plus, par bénéficiaire et par an
- Un poste de « coordonnatrice » en plus (pour 1500 bénéficiaires), auprès des équipes (sensibilisation et support) et pour développer la prévention

SI, logiciel

- Solution du marché (Dôme, Ximi, ...)
- Solution spécifique (invest ~ 100 à 200 k€)
- Solution du Dept (IsèreADOM mise à disposition)

Smartphone (télégestion et sentinelle)

- Equipements : 200€ par smartphone
- Abonnement : entre 4 et 6€/mois et par professionnel
- Assurer une gestion de flotte de smartphone

Démarche projet

- Durée : 12 à 18 mois
- Phasage : cadrage / dévelop des outils / pilote / déploiement
- Equipements (SI et smartphone)
- Accompagnement au changement : outils de sensibilisation récurrents, intégration du processus sentinelle dans le parcours professionnel, communication interne et externe
- Ressources humaines (70 à 100 k€)